



# Aide-mémoire sur les droits et la valorisation des innovations au CIUSSS-EMTL

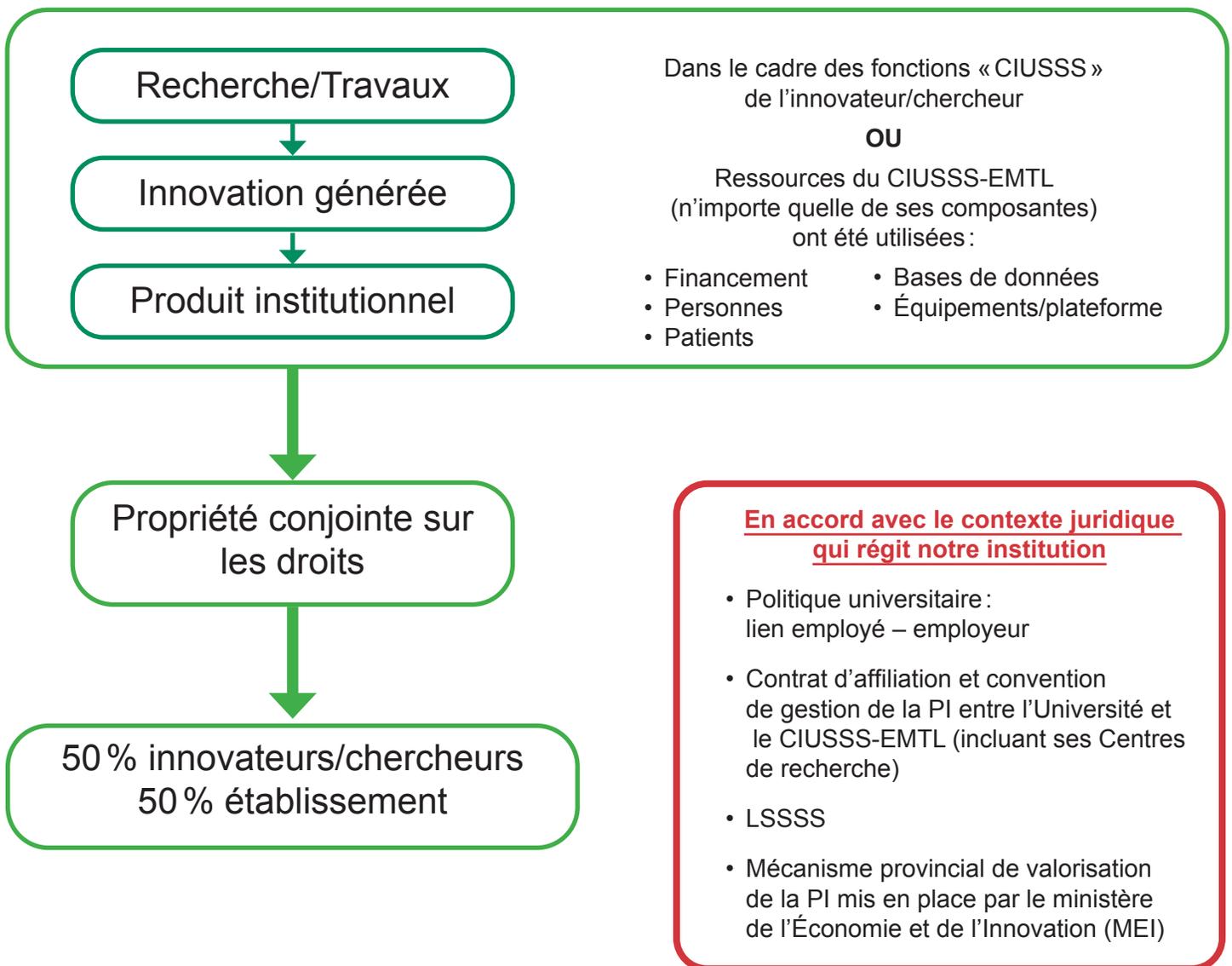
*Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Est-de-  
l'Île-de-Montréal*

Québec 



# Droits de propriété sur innovation générée au sein du CIUSSS-EMTL

(POL-076\*)



\*POL-076 : gestion et valorisation de la propriété intellectuelle et  
partage des bénéfices



# Qu'est-ce qu'on peut faire avec l'innovation ?

## Liberté de choix de l'innovateur/chercheur

Divulguer publiquement le produit institutionnel (article scientifique, poster, présentation, etc.)

Dans certains cas, le choix du moment de la divulgation publique pourrait empêcher la valorisation. Consultez la DERI.

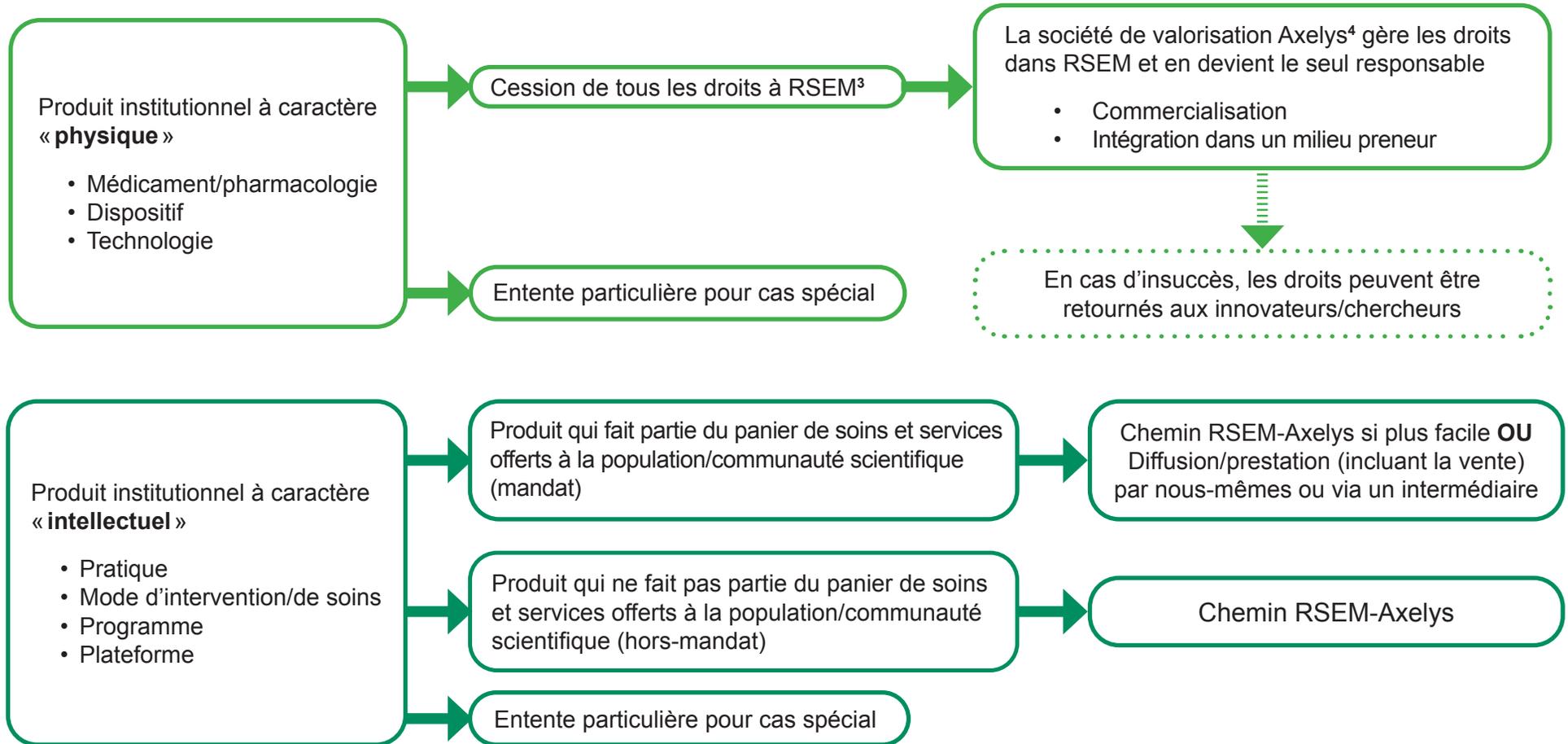
**ou**

Valoriser (commercialement ou non) le produit institutionnel, via le transfert vers un (des) milieu(x) preneur(s)

La valorisation est souvent le meilleur moyen pour obtenir l'impact social et/ou économique escompté.



# Valorisation des droits



<sup>3</sup>RSEM: Société en commandite du CIUSSS-EMTL créée avec la permission du MSSS afin de permettre la valorisation avec des partenaires de tous les types, incluant les entreprises commerciales.

<sup>4</sup>Axelys: Société de valorisation panquébécoise à qui le MEI a donné la responsabilité de la valorisation des innovations issues des organismes publics au Québec.

**En accord avec le contexte juridique qui régit notre institution**



# Partage de revenus nets

(le cas échéant)

**50 % innovateurs/chercheurs**  
**50 % établissement**

## Rôles et responsabilités

### Innovateurs/chercheurs

- Prendre connaissance de la Politique 076 sur la gestion et la valorisation de la PI et le partage des bénéfices, et en respecter les termes
- Déclarer, par le biais du formulaire de déclaration d'invention/innovation du CIUSSS-EMTL, toute innovation qu'ils désirent valoriser, préférablement avant toute divulgation publique
- Céder leurs droits au CIUSSS-EMTL lorsque requis (valorisation RSEM-Axelys)
- Accompagner le CIUSSS-EMTL et Axelys dans le processus de valorisation lorsque requis

### CIUSSS-EMTL

- Mettre en place un mécanisme de valorisation des innovations issues de ses activités (n'importe quelle de ses composantes)
- Recevoir, traiter et analyser les déclarations d'invention/d'innovation
- Céder les droits à RSEM lorsque requis (valorisation RSEM-Axelys)
- Accompagner Axelys dans le processus de valorisation lorsque requis
- Assurer le respect des ententes légales : Université, RSEM, Axelys et autres

### Axelys

- Mandater par le CIUSSS-EMTL pour diriger et gérer les activités de valorisation des actifs (droits) dans RSEM
- Mettre à profit ses expertises et ressources informationnelles en développement des affaires pour mener à bien les activités de valorisation
- Distribuer les revenus générés aux différentes parties prenantes
- Fournir un rapport annuel de leurs activités de valorisation